



Commission économique pour l'Europe

Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe

Septième session

Genève, 29 et 30 mars 2023

Rapport du forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux de sa septième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–7	2–3
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour	8–13	3–5
III. Débat d'orientation de haut niveau sur le thème : « Assurer la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE face aux crises multiples »	14–15	5
IV. Tables rondes d'apprentissage entre pairs	16–21	5–7
V. Session plénière : À mi-chemin vers 2030 – accélérer les transformations pour atteindre les objectifs de développement durable dans la région de la CEE	22–26	7–8
VI. Clôture.....	27–28	8
Annexe		
Résumé des débats établi par la Présidente	1–85	9–25



I. Participation

1. La septième session du forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue sous la forme d'une réunion hybride au Palais des Nations à Genève les 29 et 30 mars 2023. Elle a été coprésidée par le Président du Conseil pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (Bosnie-Herzégovine), l'Ambassadeur Miloš Prica, et par le Délégué du Conseil fédéral pour le Programme 2030 (Suisse), l'Ambassadeur Markus Reubi.
2. Ont participé à la session les représentants des 52 États membres ci-après de la Commission économique pour l'Europe : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan, Tchéquie et Ukraine.
3. Les États non membres de la CEE suivants étaient présents : Afrique du Sud, Brésil, Iraq et Tunisie. L'État de Palestine, observateur non membre, a également participé à la session.
4. L'Union européenne était représentée par la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. La Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, l'Agence européenne des droits fondamentaux et la Banque européenne d'investissement étaient également présentes.
5. Étaient représentés à la réunion les organes, départements, fonds et programmes, institutions spécialisées, organisations apparentées et initiatives des Nations Unies ci-après : Bureau de la coordination des activités de développement, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies à Genève, ONU-Eau, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale du tourisme (OMT), Pacte mondial des Nations Unies, Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Siège de l'ONU et Union internationale des télécommunications (UIT). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les représentants de leurs bureaux dans 15 pays, ainsi que le Coordonnateur des Nations Unies pour le développement au Kosovo¹, étaient également présents.

¹Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

6. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes ont participé à la session : Banque asiatique de développement, Banque eurasiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Conseil de coopération régionale, Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Centre international de déminage humanitaire de Genève, Centre environnemental régional pour le Caucase, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Commission économique eurasienne, Institut européen des forêts, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale de droit du développement, Organisation internationale de normalisation, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union internationale pour la conservation de la nature et Union pour la Méditerranée.

7. Des représentants d'environ 200 organisations non gouvernementales ainsi que des représentants du monde universitaire, du secteur privé et d'autres organisations y ont également participé. La liste complète des participants peut être consultée sur le site Web du forum régional (<https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2023>).

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

8. Le forum régional a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, qui figure dans le document ECE/RFSD/2023/1.

9. Dans leur discours d'ouverture, les Coprésidents ont souligné que la réunion se tenait à un moment particulièrement difficile. Les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les crises multiples entravaient les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, qui pâtissaient aussi de la guerre en cours en Ukraine. Il ne pouvait y avoir de développement durable sans paix et de paix sans développement durable. Les Coprésidents ont aussi indiqué que des problèmes structurels persistaient dans la région, tels que les inégalités, les migrations et les changements climatiques. Les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable étaient insuffisants et il fallait donc redoubler d'efforts pour éviter une nouvelle crise du développement durable. La présence d'un grand nombre de participants au forum était en soi une source d'espoir et un témoignage de l'engagement en faveur du Programme 2030. À mi-parcours de l'échéance de 2030, des politiques et des solutions novatrices étaient requises pour accélérer les avancées sur la voie des objectifs de développement durable et atténuer les effets des crises. De bons résultats avaient été obtenus dans la région et ils devaient servir d'exemple. Il y avait lieu d'œuvrer de concert pour forger des partenariats solides entre la société civile et le secteur privé, y compris entre les scientifiques et les statisticiens et, surtout, avec les jeunes, qui avaient le droit de vivre en bonne santé sur une planète saine. Le forum régional était l'occasion pour la région de mettre en avant son rôle de champion du développement durable au niveau mondial et de faire passer des messages forts au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devait se tenir en septembre sous les auspices du Conseil économique et social (Sommet sur les objectifs de développement durable).

10. S'exprimant par message vidéo, la Vice-Secrétaire générale a souligné les crises en cascade touchant la région de la CEE, notamment les tensions géopolitiques, la crise climatique, les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et l'augmentation des coûts de financement, qui nuisaient fortement aux économies fragiles. Malgré ces vents contraires, des changements étaient possibles, comme en témoignaient des exemples tels que le nouveau Pacte vert pour l'Europe et les vastes plans de relance budgétaire mis en place pour atténuer les répercussions de la pandémie. L'implication des jeunes était également une source d'espoir et serait encouragée par le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Dans la région, des progrès considérables étaient réalisés en matière de numérisation, de transition vers l'efficacité énergétique et les systèmes d'énergie renouvelable, d'amélioration de la gestion des ressources en

eau et de renforcement des infrastructures. Une dynamique mondiale était créée par les grands événements se tenant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, tels que la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'adoption récente du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de sa cible de protection de 30 % des terres et des océans d'ici à 2030 et le projet d'accord au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et la protection de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Le Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendrait en septembre, était une occasion cruciale de tracer une nouvelle voie pour parvenir à des changements transformateurs. Il fallait faire porter les efforts sur un plan de relance d'ensemble des objectifs et sur des réorientations des politiques à même d'avoir des effets multiplicateurs sur les principales transitions.

11. Dans son message vidéo, la Présidente du Conseil économique et social a réaffirmé l'importance du forum régional en tant qu'étape d'une série d'événements menant au forum politique de haut niveau de juillet, puis au point culminant des réunions de cette année, le Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre. Elle a souligné que dans de nombreux domaines, le monde n'était pas sur la bonne voie pour réaliser le Programme 2030. Cependant, il fallait reconnaître que, depuis l'adoption de ce Programme en 2015, des progrès avaient été réalisés notamment pour ce qui était de la réduction de la mortalité infantile et maternelle, de la numérisation et de son rôle dans la facilitation de l'accès à l'information et de l'accès au financement pour les populations rurales et de la croissance des technologies d'énergie renouvelable. Le mécanisme d'examens nationaux volontaire avait été adopté presque universellement. En 2023, l'Union européenne était devenue la première organisation supranationale à présenter un examen volontaire, ouvrant ainsi la voie à d'autres à l'avenir. Les résultats de ces examens montraient que des progrès avaient été accomplis, mais qu'il fallait encore accélérer le rythme, ce qui nécessitait des changements structurels profonds, l'abandon des approches du développement durable fondées sur le statu quo et l'amélioration des financements. La promesse de solidarité et de prospérité faite en 2015 devait être tenue.

12. La Secrétaire exécutive de la CEE a rappelé le long chemin encore à parcourir par la région pour mettre en œuvre le Programme 2030 et a souligné que, sur le front de la guerre en Ukraine en particulier, la paix devait prévaloir conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Elle a appelé à garder l'espoir et la confiance dans la capacité d'offrir un avenir meilleur à tous. La situation actuelle exigeait des politiques et des actions de grande portée pour susciter des changements transformateurs, en tirant parti des synergies pour assurer une accélération. Les objectifs de développement durable examinés en 2023 étaient ceux pour lesquels la CEE possédait une expertise technique. S'agissant de l'objectif 6, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la CEE était un outil essentiel pour la coopération transfrontalière dans ce domaine. Pour ce qui était de l'objectif 11, le Forum des Maires favorisait l'action des villes et des autorités locales en faveur des objectifs de développement durable. La soixante-dixième session de la Commission se tiendrait sur le thème des transformations numériques et vertes indispensables au développement durable, offrant de nouvelles perspectives et impulsions pour le travail dans ces domaines et contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9.

13. La Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a partagé des informations sur le travail réalisé par le système régional des Nations Unies pour mieux contribuer à l'accélération du développement durable. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale avait permis de renforcer les synergies et d'améliorer la collaboration entre les entités régionales des Nations Unies pour appuyer les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain. Un pôle régional de gestion des connaissances était en cours de mise en place ; le troisième rapport régional annuel sur les résultats du système des Nations Unies contribuait à une plus grande transparence ; une stratégie de développement des

entreprises au niveau régional permettait d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts opérationnels ; les coalitions thématiques, qui avaient des priorités spécifiques, fournissaient des conseils et un appui techniques aux équipes de pays des Nations Unies et renforçaient la cohérence des politiques et la défense conjointe des intérêts. Les actions prioritaires pour 2023 visaient à appuyer les équipes de pays dans la perspective du Sommet des objectifs de développement durable et du Sommet de l'avenir ; à faire progresser les technologies vertes pour une transition énergétique juste, en soutenant les gouvernements dans les préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques ; à assurer l'avancement des travaux sur la sécurité alimentaire ; à poursuivre les travaux sur la transformation numérique ; et à répondre aux crises liées aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, que la guerre en Ukraine avait exacerbées.

III. Débat d'orientation de haut niveau sur le thème « Assurer la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE face aux crises multiples »

14. Les participants au débat d'orientation de haut niveau ont été informés de l'état d'avancement des objectifs de développement durable dans la région au moyen d'une présentation des conclusions du rapport annuel de la CEE sur ce sujet².

15. Les délégations suivantes ont pris part au débat plénier de haut niveau qui avait suivi, dans l'ordre protocolaire : Hongrie, Kazakhstan, Turkménistan, Croatie, Moldova, Portugal, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Ukraine, États-Unis, Tchéquie, Serbie, Union européenne, Israël, Pologne, Suisse, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni. Des représentants de la société civile et de la jeunesse ont rendu compte des réunions préparatoires et des consultations. La Fédération de Russie, l'Union européenne et l'Ukraine ont exercé leur droit de réponse à la fin de la session.

IV. Tables rondes d'apprentissage entre pairs³

A. Première série de tables rondes

Objectif 6

Eau propre et assainissement : accès de tous à l'eau et à l'assainissement

16. Les organisateurs principaux étaient la CEE et l'UNESCO. La session a été animée par le Directeur de la Division de l'environnement (CEE), Marco Keiner, et par la Directrice du Bureau régional de la science et de la culture en Europe (UNESCO), Ana Luiza Massot Thompson-Flores. Des contributions de fond ont été présentées par : la Finlande, la Géorgie, Israël, le Monténégro, les Pays-Bas (Royaume des), la Serbie, le Tadjikistan, la Tchéquie, l'Union européenne, DiploriA, le Mécanisme régional de mobilisation de la société civile, la Commission internationale du bassin de la Save, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Groupe Lavazza, le Groupe Suez et ONU-Eau.

²Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <https://w3.unece.org/sdg2023/>.

³De plus amples informations sur les tables rondes sur l'apprentissage entre pairs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://regionalforum.unece.org/events/round-tables-regional-forum-2023>

Objectif 7**Énergie propre et d'un coût abordable : accélérer la transition énergétique et renforcer la résilience des systèmes énergétiques en améliorant le rendement énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

17. Les organisateurs principaux étaient la CEE et le PNUD. La session a été animée par le Directeur de la Division de l'énergie durable (CEE), Dario Liguti, et par le Responsable mondial, Finance durable (Deloitte Allemagne), Hans-Juergen Walter. Des contributions de fond ont été présentées par : l'Allemagne, la Géorgie, la Macédoine du Nord, Ukraine, ACCIONA Energy, DZ Bank, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Mécanisme régional de mobilisation de la société civile, la Banque eurasiatique de développement, Habitat for Humanity, la Bourse de Luxembourg, la Fondation RES, l'Université d'Exeter, Vanguard Properties et le PNUD.

B. Deuxième série de tables rondes**Objectif 11****Villes et communautés durables : les villes et le nouveau multilatéralisme**

18. Les organisateurs principaux étaient la CEE et le Bureau de liaison d'ONU-Habitat à Genève. La session a été animée par le Directeur des partenariats stratégiques (Institut de hautes études internationales et du développement à Genève), Achim Wennmann. Des contributions de fond ont été présentées par : la République de Moldova, la Slovaquie, Athènes, Bichkek, Bonn, Londres, Madrid, Tirana, l'Alliance des villes, City Diplomacy Lab, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, le Mécanisme régional de mobilisation de la société civile, le Geneva Cities Hub, Housing Europe, l'équipe de projet OneWorks sur Mykolaïv et le Coordonnateur résident au Turkménistan.

Objectif 9 (première partie)**Industrie, innovation et infrastructures : une infrastructure verte, durable et résiliente**

19. Les organisateurs principaux étaient la CEE et l'ONUDI. La session a été animée par le Directeur de la Division des transports durables (CEE), Yuwei Li, et par le Chef du Bureau de l'ONUDI à Genève, Frank Van Rompaey. Des contributions de fond ont été présentées par la France, la Géorgie, l'Italie, la Pologne, le Mécanisme régional de mobilisation de la société civile, le European Academies Science Advisory Council, Norm Cement, OneWorks, le Groupe Renault et le Forum mondial pour l'harmonisation des réglementations automobiles.

Objectif 9 (deuxième partie)**Industrie, innovation et infrastructures : l'innovation transformatrice pour accélérer le développement durable**

20. L'organisateur principal était la CEE. La session a été animée par le Conseiller principal en matière de stratégies (Agence suédoise pour l'innovation), Kjell-Hakan Närfelt. Des contributions de fond ont été présentées par : l'Ouzbékistan, la Slovaquie, Climate KIC, Connected Places Catapult, le Mécanisme régional de mobilisation de la société civile et PurCity

Objectifs⁹ et 17

Industrie, innovation et infrastructures et partenariats pour les objectifs : Partenariats pour un développement numérique inclusif et durable

21. Les organisateurs principaux étaient le Groupe de la transformation numérique de l'ONU pour l'Europe et l'Asie centrale, l'UIT et l'OMM. La session a été animée par la Directrice régionale pour le Commonwealth des États indépendants (UIT), Natalia Mochu. Des contributions de fond ont été présentées par : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kazakhstan, la République de Moldova, la Norvège, la Pologne, la Slovénie, la Suisse, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (France), la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne, le Mécanisme régional de mobilisation de la société civile, le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Kyrgyz Internet Society, PortugalSpace, Waste Ukraine Analytics, le PNUE et ONU-Femmes

V. Session plénière : À mi-chemin vers 2030 – accélérer les transformations pour atteindre les objectifs de développement durable dans la région de la CEE

22. Au début de la session plénière, les délégations de l'Arménie, du Bélarus et de l'Azerbaïdjan, qui n'avaient pas pu participer au débat d'orientation de haut niveau par manque de temps, sont intervenues, dans l'ordre protocolaire. Les Coprésidents ont ensuite présenté les principaux messages issus des sessions sur l'apprentissage entre pairs.

23. Dans un message vidéo, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU a souligné que les promesses portées par les objectifs de développement durable étaient en péril, que les progrès étaient au point mort et que, dans certains cas, ils s'étaient inversés. Il était temps maintenant de donner un coup d'accélérateur aux actions, de conduire les transformations et de faire des investissements décisifs. Le Sommet sur les objectifs de développement durable devait marquer un tournant décisif pour passer de la crise à un avenir plus pacifique, plus inclusif et plus vert. Ce devrait être l'occasion d'envisager la réforme de l'architecture financière internationale et la transformation de l'économie mondiale afin qu'elle soit durable, résiliente et inclusive ; de promouvoir des services de base de haute qualité qui garantissent la santé, l'éducation et la dignité humaine ; de formuler des idées sur les moyens pratiques de parvenir à une décarbonisation rapide afin de limiter la hausse des températures mondiales ; et d'accroître le soutien aux pays en développement pour qu'ils s'adaptent aux crises actuelles et futures, en ne laissant personne de côté.

24. Les Coprésidents ont ensuite présenté les participants à la réunion-débat multipartite, à savoir :

- la Directrice de recherche et Directrice adjointe de l'Institut de Stockholm pour l'environnement et membre du Groupe indépendant de scientifiques pour l'édition 2023 du *Rapport mondial sur le développement durable 2023* de l'ONU, Åsa Persson ;
- le Conseiller d'État auprès du Premier Ministre de la Roumanie, László Borbély ;
- le Ministre adjoint au Ministère de la protection de l'environnement de la Serbie, Dušan Čarkić ;
- le Président de Swiss Sustainable Finance et Président du Conseil d'administration de la Banque Lombard Odier & Co. Ltd., Patrick Odier ;
- la représentante du Mécanisme régional de mobilisation de la société civile, Natasha Dokovska ;

- la Coordinatrice du Réseau des solutions pour le développement durable, en charge du réseau des jeunes en Fédération de Russie, Arina Loginova.

25. Les délégations suivantes sont intervenues au cours du débat en séance plénière : États-Unis, Bélarus, Union européenne, Suisse et Conseil de l'Europe. Un représentant de la société civile s'est également exprimé. La délégation de l'Arménie a fait usage de son droit de réponse en réponse à l'intervention de l'Azerbaïdjan au début de la session plénière.

26. On trouvera en annexe au présent rapport un résumé des discussions tenues en plénière et lors des sessions d'apprentissage entre pairs. Les déclarations écrites sont disponibles sur le site Web du forum régional (<https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2023>).

VI. Clôture

27. Dans ses remarques finales, la Secrétaire exécutive de la CEE a exprimé sa gratitude à ceux qui avaient soutenu les préparatifs du forum, à l'équipe organisatrice du secrétariat, aux entités régionales des Nations Unies ainsi qu'aux États membres ayant apporté leur soutien financier : l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni. Elle a également considéré qu'une collaboration étroite entre les niveaux régional et national était requise pour atteindre les objectifs de développement durable et a indiqué que la CEE collaborait étroitement dans cette optique avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays.

28. Avant de clore la réunion, les Coprésidents ont remercié les organisateurs et les participants et ont fait savoir que le projet de rapport du forum régional, y compris le résumé des discussions établi par les Coprésidents, serait distribué aux participants pour qu'ils fassent part de leurs observations. La version finale constituera la contribution officielle de la région de la CEE au forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en 2023 sous les auspices du Conseil économique et social.

Annexe

Résumé des discussions par les Coprésidents

Débat d'orientation de haut niveau sur le thème « Assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE face à des crises multiples »

1. Le tableau qui se dégage du rapport de 2023 de la Commission économique pour l'Europe sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable montre qu'un long chemin reste à parcourir à sept ans de la date butoir de 2030. L'étude, qui a été élaborée sur la base d'une méthodologie partagée par toutes les commissions régionales, a montré que la région n'atteindrait que 21 des 169 cibles associées aux objectifs de développement durable d'ici à 2030. Ce chiffre était en baisse par rapport aux 26 cibles jugés en bonne voie en 2022. Pour 79 cibles, les progrès devaient s'accélérer, contre 64 l'année dernière. Comme dans l'évaluation précédente, les tendances actuelles devaient être inversées pour 15 cibles. La disponibilité des données s'était améliorée puisque l'évaluation de cette année avait permis de couvrir dix cibles de plus qu'en 2022. Toutefois, les données étaient encore insuffisantes pour évaluer 54 cibles.

2. Si l'on considère les objectifs de développement durable qui feront l'objet d'un examen approfondi lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, il est clair qu'il n'y a pas lieu de faire montre d'un optimisme excessif. Seule une cible relative à l'objectif 6, l'accès à des services d'eau gérés en toute sécurité, est en bonne voie, bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne le stress hydrique et l'utilisation rationnelle de l'eau. L'accès à l'énergie est généralisé, mais il s'agit de la seule cible en bonne voie pour l'objectif 7. En ce qui concerne l'objectif 9, la situation s'est améliorée, avec de bonnes performances pour trois cibles, mais un recul persistant sur le front du développement des infrastructures. Les progrès vers l'objectif 11 restent partagés, mais aucune tendance ne doit être inversée pour atteindre la cible d'ici à 2030. En ce qui concerne l'objectif 17, quatre cibles ne seront pas atteintes si la dynamique actuelle n'est pas inversée, bien que la région obtienne de bons résultats en matière d'utilisation de l'internet et d'abonnements à des services d'accès à haut débit.

3. De multiples crises, qui ne sont pas encore entièrement prises en compte dans les données disponibles, ont entravé la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été un revers, mais elle a aussi incité à prendre des initiatives en matière de santé, à renforcer la protection sociale et à soutenir l'activité économique. La guerre en Ukraine et l'incertitude économique croissante sont autant d'obstacles supplémentaires à l'avancement du Programme 2030. Les crises du climat et de la biodiversité ainsi que la dégradation continue de l'environnement continuent d'entraver les progrès. Toutefois, malgré ces difficultés, les participants ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable.

4. Le Programme 2030 reste la seule feuille de route mondiale pour surmonter les difficultés actuelles et créer des sociétés plus résilientes. Le Sommet sur les objectifs de développement durable de septembre 2023 sera l'occasion de donner un nouvel élan à l'avancement de ce Programme et de redynamiser les efforts mondiaux en faveur d'une économie mondiale verte, équitable et plus durable qui ne laisse personne de côté. La crise devrait stimuler des actions et des changements positifs, conduisant à des initiatives à fort impact à un moment où solidarité, leadership et implication sont des impératifs.

5. Les progrès en matière d'égalité des genres restent essentiels pour faire avancer les dimensions économiques, sociales et environnementales du Programme 2030 et devraient inspirer toutes les actions, mais certains revirements ont été observés depuis

la pandémie. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Stratégie internationale en faveur des femmes et des filles a placé l'égalité des genres au centre des activités menées sur ces trois fronts.

6. La protection des personnes appartenant à des groupes marginalisés dans le cadre des actions engagées pour atténuer l'incidence socioéconomique de divers chocs a été au cœur des politiques mises en œuvre dans la région en réponse aux crises récentes. En Serbie, diverses initiatives se sont concentrées sur l'obtention de données opportunes et fiables pour identifier les groupes ayant le plus besoin d'une aide. Au Turkménistan, la sécurité alimentaire constitue un domaine de préoccupation important.

7. Le processus de développement institutionnel et l'élaboration et l'alignement des stratégies et des plans sur le Programme 2030 se sont poursuivis dans toute la région, en tenant compte de l'évolution des circonstances. Dans certains pays, comme la République de Moldova et la Serbie, ces initiatives ont également été liées à des progrès dans l'intégration à l'Union européenne. En Allemagne, six domaines de transformation ont été définis et ont donné lieu à la création d'équipes interministérielles. En Arménie, les objectifs de développement durable sont considérés comme un moyen de mener des réformes internes et d'élaborer la Stratégie nationale de transformation pour 2050, qui doit servir de cadre pour la mise en œuvre de ces objectifs. En Azerbaïdjan, le processus d'alignement a abouti à une stratégie de développement socioéconomique pour la période 2022-2026 avec un plan d'action pleinement intégré aux objectifs de développement durable.

8. L'éducation et la qualification des ressources humaines peuvent donner une impulsion significative au développement durable. En Roumanie, une initiative a été mise en place dans plusieurs ministères pour former des experts au renforcement des capacités dans divers domaines connexes. Plus généralement, la sensibilisation du public est cruciale pour une mise en œuvre réussie, ce qui implique d'informer et d'éduquer le public sur la pertinence des différents objectifs et de leurs interdépendances.

9. Outre les aspects institutionnels et politiques, les initiatives visant à impliquer différents acteurs, y compris les universités, les scientifiques, le secteur privé et la société dans son ensemble, restent une priorité importante pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il convient de développer des partenariats multipartites à tous les niveaux, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée ou laissées pour compte.

10. Les examens nationaux volontaires constituent un mécanisme permettant de coordonner les efforts entre les différents acteurs et de rallier le soutien à la mise en œuvre. Ils sont utilisés pour établir des partenariats avec un large éventail d'acteurs, y compris les différents niveaux d'administration, les universités, la société civile et les partenaires sociaux, bien que le niveau d'engagement varie d'une région à l'autre. L'Autriche a organisé des réunions préparatoires avec différents partenaires, notamment des représentants des pays du Sud, afin d'obtenir des informations supplémentaires. Les examens nationaux volontaires ont également permis de mettre en évidence des solutions pour accélérer les progrès dans les domaines qui étaient à la traîne. Les initiatives présentées ont porté non seulement sur les efforts nationaux, mais aussi sur l'action internationale, qui occupera une place importante dans le prochain examen volontaire de l'Union européenne. La société civile a suggéré que les projets d'examens nationaux volontaires soient examinés lors des prochaines sessions du forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe.

11. Les progrès vers le développement durable passent par l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local. En Bosnie-Herzégovine, de nombreuses collectivités locales ont mis en place des stratégies de développement alignées sur le cadre national des objectifs de développement durable, comme le Conseil en charge de la réalisation de ces objectifs les y avait encouragées. En Allemagne, plusieurs villes ont publié des bilans locaux volontaires pour présenter les

meilleures pratiques et une communauté nationale en ligne pour favoriser la participation au niveau local a été mise en place. Il est essentiel d'impliquer les administrations locales dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Plusieurs délégations ont souligné le rôle utile que le Forum des maires de la CEE pouvait jouer pour faciliter cette implication.

12. L'urbanisation rapide et le rôle des villes dans le dynamisme économique soulignent l'importance des stratégies élaborer pour faire face aux défis du développement territorial, tant dans les grandes villes que dans les zones rurales, comme le montrent les initiatives récentes au Kazakhstan. L'égalité en matière de développement régional est encouragée dans la Stratégie nationale de développement 2030 de la Croatie, qui s'inspire du Programme 2030. La République de Moldova a soutenu le développement local par le biais d'un important programme d'infrastructures destiné aux communautés locales. Une stratégie nationale pour les villes intelligentes a été élaborée au Portugal.

13. Des partenariats plus solides entre les pays développés et les pays en développement, qui disposent de moins de ressources pour mettre en œuvre le Programme 2030, sont nécessaires. Le soutien doit être renforcé, non seulement en termes d'aide publique au développement, mais aussi pour ce qui est des autres formes de financement, tant public que privé. Le Royaume-Uni est à l'origine de solutions novatrices pour mobiliser des financements en faveur du développement et répondre aux besoins en infrastructures. Le Plan d'action des États-Unis sur la sécurité de l'eau dans le monde vise à renforcer les systèmes locaux et mondiaux afin de répondre aux besoins des populations mal desservies. Israël a encouragé les efforts de coopération internationale afin d'établir des politiques responsables et inclusives en matière d'eau. Le Portugal a fait de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes une priorité transversale dans sa stratégie de coopération au développement pour 2030. L'Union européenne s'est efforcée de contribuer à l'avancement du programme d'action multilatéral par le biais de la stratégie « Global Gateway » et de l'instrument « Neighbourhood, Development and International Cooperation ».

14. La coopération sous-régionale peut donner une impulsion significative à la réalisation des objectifs de développement durable. La Bosnie-Herzégovine a lancé le forum des Balkans occidentaux sur les objectifs de développement durable en tant que plateforme de partage des connaissances et des politiques concernant les objectifs. Les initiatives prises en Asie centrale, notamment par le Kazakhstan, ont également cherché à renforcer la coopération sous-régionale à l'appui des objectifs de développement durable.

15. La coopération régionale est essentielle pour réaliser le Programme 2030. La CEE a un rôle essentiel à jouer à cet égard, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable devant faire l'objet d'un examen approfondi lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 et le soutien apporté à des pays d'Asie centrale et des Balkans occidentaux. Dans l'ensemble, une coopération étroite et des solutions communes sont nécessaires, dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée. Les difficultés actuelles ne peuvent être surmontées que par des efforts conjoints se traduisant par des projets concrets et tangibles. Les défis qui nous touchent aujourd'hui dépassent largement les frontières et ne peuvent être résolus qu'ensemble, en agissant de manière solidaire.

16. L'élaboration de politiques publiques visant à promouvoir les objectifs de développement durable nécessite des données précises, fiables, actualisées et comparables, y compris des données satellitaires, comme l'a souligné la Suisse. Des investissements appropriés doivent être réalisés pour obtenir les statistiques requises, qui serviront de base à des décisions fondées sur des données probantes. Des activités de recherche et des avis scientifiques doivent guider les actions politiques, en étant une source de solutions innovantes contribuant à la réalisation de tous les objectifs. En Autriche, un réseau d'universités et de scientifiques participera activement au deuxième examen national volontaire.

17. La guerre en Ukraine et ses conséquences ont été mentionnées par de nombreuses délégations dans leurs interventions. La Hongrie a souligné les effets négatifs du conflit sur les économies européennes et les conséquences préjudiciables de la division en blocs. La République de Moldova a fait savoir que, malgré toutes les difficultés, elle restait déterminée à fournir une aide humanitaire aux réfugiés ukrainiens. Israël a exprimé ses inquiétudes quant à l'impact de l'invasion russe de l'Ukraine sur les civils et a appelé à garantir une aide humanitaire rapide. L'Ukraine a dénoncé l'agression russe et a déclaré que les objectifs de développement durable constituaient la base du plan qui devait lui permettre de se relever des conséquences de la guerre. En République tchèque, l'afflux important de réfugiés ukrainiens a suscité de nombreuses initiatives destinées à améliorer l'offre de logements. La Pologne a considéré que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine devait cesser et a souligné que l'invasion avait généré un élan de solidarité et renforcé la détermination à transformer les économies et à favoriser un développement plus dynamique des sources d'énergie renouvelables. Le Royaume-Uni a souligné que l'invasion de l'Ukraine avait entraîné des destructions et compromis la capacité de la région de mettre en œuvre le Programme 2030. L'Autriche et l'Allemagne ont souscrit à la déclaration de l'Union européenne condamnant l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, qui entravait la réalisation de tous les objectifs de développement durable. La Fédération de Russie a rejeté toutes les accusations et a déclaré que les sanctions introduites par les pays occidentaux compromettaient la réalisation des objectifs. Le Bélarus a également souligné les conséquences négatives des sanctions sur le développement durable.

18. Le rapport du forum de la société civile, auquel ont participé les Coprésidents et la Secrétaire exécutive de la CEE, a mis en évidence les reculs enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement durable sous l'effet de crises multiples, se doublant de violences accrues à l'égard des femmes, des travailleurs et de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transsexuelle et intersexes ainsi que d'inégalités grandissantes. Les dépenses militaires ont fortement augmenté dans la région, absorbant les fonds destinés à la santé, à l'éducation et aux dépenses sociales. La capacité d'action de la société civile se rétrécit dans certaines parties de la région, en raison notamment d'une législation dirigée contre les organisations qui la représentent. Ces crises ne doivent pas servir de prétexte pour revenir sur les progrès accomplis, mais doivent être l'occasion de redoubler d'efforts. L'intégrité de tous les pays et la dignité et les droits de toutes les personnes dans leur diversité doivent être respectés. La société civile doit participer à la prise de décision ainsi qu'à l'élaboration des examens nationaux volontaires, et les différents rapports sur les objectifs de développement durable doivent être pris en compte pour définir les politiques.

19. Le rapport rendant compte des consultations des jeunes a également souligné les reculs dans la mise en œuvre du Programme 2030, avec des incidences négatives directs sur les jeunes. Un appel a été lancé pour supprimer les obstacles à la participation des jeunes aux décisions qui les concernent. Les politiques élaborées pour les jeunes ne peuvent l'être sans eux. Les jeunes sont confrontés à des formes de discrimination qui se recoupent et auxquelles il faut s'attaquer. L'accès à l'eau et à l'assainissement doit être reconnu comme un droit fondamental, en particulier pour les groupes vulnérables. Des solutions doivent être trouvées pour remédier aux conditions de travail précaires et injustes.

Résultats des tables rondes d'apprentissage entre pairs

A. Première série de tables rondes

Objectif 6

Eau et assainissement : eau et assainissement pour tous

20. La région de la CEE n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif 6, ce qui, à son tour, entrave la réalisation de nombreux autres objectifs et cibles du Programme 2030. Il existe de nombreuses bonnes pratiques régionales et des outils permettant d'accélérer les progrès, mais pour qu'ils soient efficaces, l'action dans le domaine de l'eau doit être considérée comme une priorité au niveau politique.

21. La Conférence des Nations Unies sur l'eau, tenue à New York du 22 au 24 mars 2023, a souligné la nécessité d'intensifier d'urgence les actions visant à résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement et à garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement pour tous. Elle a constitué une occasion importante de catalyser l'action de toutes les parties prenantes et a donné lieu à plus de 700 engagements qui font désormais partie du Programme d'action sur l'eau. Il est essentiel de mettre en œuvre et de financer ces engagements et d'examiner régulièrement les progrès accomplis. L'eau devrait être intégrée à l'ordre du jour des prochains sommets et processus politiques n'intéressant pas directement ce secteur, notamment lors d'événements majeurs tels que les Conférences des Parties sur le climat et la biodiversité.

22. Dans la région de la CEE, alors que 96 % de la population ont accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, 20 pays ayant atteint l'accès universel, l'accès à l'assainissement reste problématique, puisque 27 millions de personnes ne bénéficient même pas des services de base. Les données agrégées masquent aussi souvent des inégalités. Les politiques et les investissements devraient se concentrer sur la réduction des disparités existantes entre les zones urbaines et rurales, sur la garantie d'un prix abordable et sur la fourniture d'un accès aux groupes marginalisés et aux groupes touchés de manière disproportionnée et ceux se trouvant dans des environnements spécifiques tels que les écoles et les hôpitaux, ainsi que sur la prise en compte des problèmes d'hygiène menstruelle. Le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, grâce à l'appui qu'il apporte à l'organisation d'autoévaluations de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, au mécanisme de fixation progressive d'objectifs et au cadre d'établissement de rapports ainsi qu'à la fourniture de services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène appropriés dans les écoles et les établissements de santé, s'est révélé être un outil utile pour le respect des droits fondamentaux en matière d'eau potable et d'assainissement.

23. Grâce aux progrès du traitement des eaux usées domestiques, la pollution ponctuelle de l'eau a diminué dans l'ensemble de la région. Néanmoins, les rejets d'eaux usées restent importants, avec une grande variabilité entre les sous-régions et les pays. La pollution plastique, qu'il s'agisse de macro, micro ou nano-plastiques, est également une préoccupation commune pour la santé publique, l'eau douce et les océans. Le développement rapide du secteur minier dans certains pays représente des risques de pollution supplémentaires, lorsqu'il n'est pas accompagné de politiques et de mécanismes d'application des lois solides. L'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes et de la biodiversité nécessitent une action concertée, comme le préconisent la Directive-cadre de l'Union européenne dans le domaine de l'eau et le Pacte vert pour l'Europe, qui propose un ensemble d'initiatives visant à améliorer la qualité des ressources en eau et leur gestion durable et à encourager les investissements dans des projets durables liés à l'eau. L'action doit se concentrer sur la prévention de la pollution diffuse, de la pollution à la source et tout au long du cycle de vie des produits, en particulier par des polluants persistants et dangereux et des microplastiques, ainsi que sur la conservation et la restauration des écosystèmes.

24. Les changements hydrologiques induits par les changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des inondations et des sécheresses, la dégradation des écosystèmes aquatiques et la modification du débit des cours d'eau, causent des dommages humains et économiques, rendent la gestion durable de l'eau plus difficile et ont un impact négatif sur les écosystèmes d'eau douce. Parmi les mesures possibles pour résoudre ces problèmes, on peut citer l'amélioration de l'accès aux données et de leur échange, y compris les données géospatiales, pour une prévision efficace des inondations et des sécheresses, une gestion de la demande en eau et des plans de gestion de bassin inclusifs. La problématique de l'eau devrait être intégrée dans les contributions déterminées au niveau national, les politiques climatiques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe. Les solutions fondées sur la nature, telles que la rétention naturelle de l'eau ou la restauration des zones humides, représentent des approches efficaces et abordables pour améliorer la résilience aux chocs, stress et catastrophes climatiques. Ces solutions, qui sont de plus en plus encouragées dans la région, favorisent également la gestion de la source à la mer et la protection des zones côtières. Des outils tels que le standard mondial des Solutions fondées sur la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) peuvent encourager les bonnes pratiques afin d'aider les pays à intégrer des solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau.

25. L'augmentation de la demande en eau et l'accentuation du stress hydrique et de la rareté de l'eau appellent une amélioration de la gouvernance verticale et horizontale, le déploiement de technologies novatrices et l'intensification de la coopération entre les parties prenantes, les secteurs public et privé et les pays, afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et de favoriser les approches de l'économie circulaire. Les exemples d'entreprises qui prennent des mesures innovantes – par exemple la réutilisation des eaux usées pour l'énergie et l'agriculture ou l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'eau – doivent se multiplier. Des politiques adéquates soutenant la réutilisation des eaux usées et des nutriments dans l'agriculture et l'industrie – tout en garantissant la sécurité – se traduisent par d'importants avantages économiques et contribuent à améliorer l'efficacité de la consommation d'eau, tout en protégeant l'environnement. Les évaluations participatives, multipartites et intersectorielles des liens entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, telles que celle menée avec succès dans le bassin de la rivière Alazani en utilisant l'approche fondée sur les interactions (« nexus methodology ») prônée dans la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, ont contribué à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources.

26. La région paneuropéenne est la plus avancée au niveau mondial en ce qui concerne la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau, avec 20 pays dont tous les bassins transfrontaliers sont couverts par des accords opérationnels de coopération dans le domaine de l'eau, sur les 24 qui ont atteint ce résultat au niveau mondial. Ce résultat est également attribuable à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Depuis son adoption en 1992, plus de 100 accords ont été conclus sur les eaux partagées. Toutefois, la coopération transfrontalière reste insuffisante, en particulier en Europe de l'Est, dans le Caucase et dans le domaine des eaux souterraines. Les exemples d'organismes de bassin avancés tels que la Commission internationale du bassin de la Sava et la Commission finno-suédoise des cours d'eau transfrontières montrent que la coopération transfrontalière peut apporter des avantages concrets non seulement pour l'eau, mais aussi pour l'action climatique et la résilience, l'énergie et la sécurité alimentaire, la pêche et la biodiversité. Il convient d'encourager un financement suffisant de la coopération transfrontalière, la participation de la société civile, comme dans le bassin du Dniestr, le renforcement des capacités et l'amélioration de la disponibilité et de l'échange d'informations.

27. Il est crucial de mettre en place une gouvernance de l'eau inclusive, multipartite et intégrée pour une mise en œuvre réussie et cohérente de l'objectif 6 et du Programme 2030 dans son ensemble. Dans cette optique, des mécanismes de concertation et de prise de décision inclusifs et participatifs qui prennent en compte la

voix des jeunes doivent être mis en place. La participation égale des femmes aux organes de décision et l'intégration des considérations de genre dans la prise de décision sont également essentielles. Les instruments existants, tels que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, le Protocole sur l'eau et la santé et les instruments de l'Union européenne devraient être utilisés et étendus.

Objectif 7

Énergie propre et d'un coût abordable – Accélérer la transition énergétique et renforcer la résilience des systèmes énergétiques en améliorant le rendement énergétique et en développant les énergies renouvelables

28. Faire progresser la mise en œuvre de l'objectif 7 représente une contribution essentielle à la réalisation des objectifs climatiques, à la garantie d'un environnement durable et à la mise en place de l'infrastructure indispensable à un avenir prospère pour tous. Des analyses et des politiques intégrées, un solide système de gouvernance et des actions intersectorielles visant à améliorer l'efficacité énergétique et l'ampleur du déploiement des énergies renouvelables déterminent le rythme de la transition énergétique.

29. La note de synthèse sur l'objectif 7, fondée sur des données factuelles, que la CEE a publiée en 2022, a confirmé les tendances positives, mais elle a souligné que la région n'avait pas pris la mesure du rôle plus large que l'énergie devait jouer dans la quête d'un avenir durable. L'évolution du contexte énergétique rend encore plus urgente la réalisation des cibles relatives à l'objectif 7 et visant à améliorer la résilience des systèmes énergétiques, notamment en relevant les défis liés aux chaînes d'approvisionnement qui favoriseront la transition verte.

30. En 2019, la région de la CEE représentait 38 % de l'approvisionnement énergétique total mondial, contre 61 % en 1990. Le taux d'amélioration de l'intensité énergétique s'est accéléré entre 2010 et 2019 par rapport à la période 1990-2010 et a dépassé le taux mondial. La part des énergies renouvelables dans le total de la consommation finale d'énergie a plus que doublé entre 1990 et 2019, passant de 5,8 % à 12,8 %. Cependant, la partie orientale de la région est à la traîne pour ce qui est d'attirer les investissements, en raison d'obstacles persistants. Les plans gouvernementaux existants pourraient inverser cette situation.

31. Les données récentes et les tendances actuelles montrent que les pays de la CEE ne sont pas en mesure de respecter les engagements de l'Accord de Paris. La guerre en Ukraine et la crise énergétique qui en découle ont des répercussions négatives, certains États membres s'étant tournés vers des sources d'énergie non durables. Les pays et toutes les parties prenantes doivent donc prendre des mesures renforcées pour s'orienter vers un système énergétique décarboné en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en améliorant l'efficacité de la production, du transport, de la distribution et de la consommation d'énergie. Il convient d'accorder une attention particulière aux solutions numériques afin de contribuer de manière substantielle à cette accélération.

32. Malgré les progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable, de nombreux obstacles ralentissent le rythme de la transition. Ces obstacles sont liés notamment à l'accès insuffisant aux matières premières essentielles, à des cadres politiques défectueux, aux subventions aux combustibles fossiles, à l'absence de mécanismes de marché favorables et au manque de données fiables.

33. Dans le même temps, de nombreuses solutions techniques, réglementaires et financières existent et ont été déployées avec succès. Parmi les bonnes pratiques à même d'être reproduites, on peut citer les mécanismes de structuration des marchés énergétiques et les dispositifs de taxation de l'énergie, notamment dans le secteur résidentiel. La sensibilisation du public pour accroître la participation et la contribution des citoyens peut accélérer le changement. Il faut faire prendre

conscience aux consommateurs d'énergie des multiples avantages d'une efficacité énergétique accrue et du déploiement des énergies renouvelables, afin de stimuler la demande des utilisateurs finaux pour des solutions à la fois techniques et non techniques.

34. La transition énergétique nécessite des investissements massifs dans les technologies et les infrastructures propres, qui doivent être financés. Des instruments qui améliorent le profil risque-rendement des investissements, tels que les garanties publiques, les subventions ou d'autres mesures de rehaussement du crédit, peuvent être déployés pour attirer davantage de financements privés. Les nouveaux produits financiers pourraient être utilisés pour tirer parti de l'intérêt croissant porté par les investisseurs au développement durable.

35. La confiance et la transparence, la formation et l'éducation, en particulier chez les jeunes, et la volonté de collaborer à la réalisation d'objectifs communs fondés sur les principes d'une transition équitable devraient permettre de lever les obstacles et de trouver des solutions. Tous les acteurs clés ont un rôle à jouer pour aider les gouvernements à adopter les politiques nécessaires pour garantir une énergie abordable, la résilience du système et la durabilité environnementale dans la région de la CEE.

36. La coopération internationale visant à faciliter l'accès à la recherche et aux technologies en matière d'énergie propre, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies avancées et plus propres dans le domaine des combustibles fossiles, est essentielle, compte tenu des différences existant entre les pays. Elle devrait permettre d'assurer un financement suffisant des infrastructures énergétiques et la modernisation des technologies afin de fournir des services énergétiques modernes et durables pour tous.

37. Les décideurs peuvent considérer qu'il n'existe pas d'approche universelle. Les circonstances et les capacités nationales doivent être prises en compte. Les objectifs à long terme doivent être intégrés dans la conception des politiques actuelles. Il y a lieu de s'attaquer aux barrières comportementales qui freinent l'innovation et empêchent d'exploiter le potentiel de la numérisation. La transition énergétique devrait avoir des conséquences notables sur les marchés du travail, avec des changements dans les compétences demandées. Alors que, dans certains domaines, les travailleurs souffriront, dans d'autres, des pénuries de compétences apparaîtront. Une transition énergétique juste exige de fournir un soutien approprié, y compris des mesures tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, pour l'amélioration des compétences et la reconversion de la main-d'œuvre, tout en répondant aux besoins des secteurs les plus vulnérables de la population.

38. Les questions de résilience devraient être intégrées dans les efforts de planification existants, y compris dans des domaines connexes. La résilience de l'utilisateur final peut être améliorée en évitant la consommation inutile d'énergie (gaspillage d'énergie) et en augmentant l'efficacité de la consommation nécessaire (rendement énergétique). En particulier, le déploiement des énergies renouvelables et la transition énergétique engendreront une demande croissante de matières premières essentielles, qu'il convient de gérer de manière appropriée, notamment par l'application des principes de circularité. Les changements climatiques sont déjà une réalité, qui aura une incidence sur l'offre et la demande d'énergie.

39. L'objectif ultime des politiques de soutien à la transition énergétique est d'assurer un équilibre adéquat entre le coût abordable de l'énergie, la fiabilité et la durabilité environnementale. Un système énergétique résilient est un système dans lequel l'énergie contribue de manière optimale au développement social, économique et environnemental d'un pays. Dans le même temps, il devrait être en mesure de résister à des chocs imprévus et de s'en remettre rapidement, tout en tenant compte, dans sa planification et son fonctionnement, des effets potentiels des changements climatiques sur les ressources énergétiques.

40. Pour relever les multiples défis auxquels les systèmes énergétiques de la région de la CEE sont confrontés, les États membres doivent agir de manière ciblée et

s'engager davantage à poursuivre les objectifs de développement durable en faisant preuve d'un engagement politique fort, en augmentant considérablement les ressources financières, en mettant en place des cadres réglementaires adéquats et en faisant appel à des ressources humaines qualifiées.

B. Deuxième série de tables rondes

Objectif 9 (première partie)

Industrie, innovation et infrastructures – des infrastructures vertes, durables et résilientes

41. Globalement, les émissions associées aux infrastructures, y compris le carbone incorporé dans les nouvelles constructions, représentent 60 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Si la décarbonisation des infrastructures a progressé au cours de la dernière décennie, il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le secteur des transports, l'augmentation du nombre de déplacements motorisés a été telle qu'elle n'a pu être compensée par les améliorations en termes d'efficacité énergétique, de part modale et d'électrification du parc automobile.

42. En ce qui concerne le secteur de la construction d'infrastructures de transport, les produits industriels primaires qui restent particulièrement difficiles à décarboniser de manière efficace par rapport au coût sont l'acier et le ciment. Chacun représente environ 7 à 8 % des émissions liées à l'énergie dans le monde. Pour parvenir à des émissions nettes de CO₂ nulles dans ces secteurs, il faudra réduire la demande, augmenter la quantité et la valeur du recyclage, investir davantage dans le développement de solutions novatrices pour la fabrication de matériaux et passer à des sources d'énergie propres et à des combustibles verts pour la production primaire. Pour réduire l'empreinte carbone de la construction d'infrastructures de transport, il faut optimiser les actifs de transport existants afin d'en améliorer l'efficacité, plutôt que de les étendre et/ou d'en construire de nouveaux. Il est donc impératif de développer une nouvelle chaîne de valeur et un nouveau marché pour des produits clairement définis de « construction et de fabrication à faible émission de carbone ».

43. Les administrations étant les principaux clients des projets de construction à grande échelle, une réforme complète du système des marchés publics et un renforcement des capacités sont nécessaires pour intégrer des considérations écologiques. Des achats publics durables ou écologiques dans les grands projets d'infrastructure peuvent favoriser la réduction des émissions de carbone et l'innovation en matière de produits et de services respectueux de l'environnement.

44. Tout en étant un contributeur net aux émissions de carbone, le secteur des transports est également vulnérable face aux effets des changements climatiques, étant donné que ses infrastructures sont de plus en plus touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes, l'augmentation des températures et l'élévation du niveau des mers, qui peuvent causer à la fois des dommages physiques aux infrastructures, entraînant des coûts de reconstruction élevés, et des pertes socioéconomiques dues à l'allongement de la durée des trajets, à la réduction de la disponibilité ou des niveaux de sécurité des infrastructures. En tant que première étape d'une action coordonnée d'adaptation, les gouvernements devraient commencer par mettre en place des évaluations systématiques des risques, de la vulnérabilité et de la criticité des actifs de transport, afin de recenser les « points chauds » qui nécessitent la mise en œuvre d'un programme d'intervention efficace pour être résilients. Dans l'ensemble, étant donné qu'il est de plus en plus urgent de s'adapter aux changements climatiques, la coopération internationale aux fins de l'adaptation des infrastructures de transport doit être encouragée, par exemple par le biais des actions du Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements.

45. Le cadre réglementaire international relatif aux véhicules, géré par le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules, joue un rôle de premier plan pour rendre les véhicules plus écologiques et plus durables. Des règlements sur les émissions des véhicules et des recommandations sur la qualité des carburants ainsi que sur la sécurité des véhicules électriques à batterie et des véhicules à pile à combustible à hydrogène, y compris des exigences de durabilité pour les batteries de traction des véhicules, ont été publiés et sont utilisés dans le monde entier par les gouvernements et l'industrie. Dans le même temps, le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie de la CEE, reconnaissant qu'une réduction de l'empreinte carbone des véhicules nécessite une approche « sur l'ensemble du cycle de vie », s'efforce de mettre au point une procédure harmonisée de mesure de l'empreinte carbone des véhicules d'ici à 2025. En fin de compte, l'utilisation de combustibles et de sources d'énergie plus écologiques et le recyclage ou la réutilisation des ressources au cours des opérations de fabrication devraient conduire à une décarbonisation de l'ensemble du processus d'approvisionnement et de production.

46. Enfin, il convient de reconnaître que le développement des infrastructures de transport, notamment pour favoriser le transfert modal, joue un rôle important dans la promotion des transports à faible émission de carbone. Entre autres, les politiques de transport devraient être utilisées pour façonner la demande de transport et les modèles de mobilité, et les gouvernements devraient déployer des mesures incitatives et dissuasives (fiscales et autres) pour récompenser les initiatives de décarbonisation et donner la priorité aux investissements dans des modes plus écologiques tels que les chemins de fer ou les transports publics sans émissions et la mobilité active (marche et vélo). Pour stimuler l'innovation, il faut promouvoir l'efficacité de la conversion énergétique et le passage à des vecteurs d'énergie renouvelable par la tarification du CO₂, et établir une coordination/communication plus efficace entre les véhicules, l'infrastructure sur laquelle ils fonctionnent (y compris l'infrastructure de recharge/ravitaillement) et l'écosystème plus large de l'approvisionnement en énergie, en veillant à ce que l'offre et la demande restent en équilibre.

Objectif 9 (deuxième partie)

Industrie, innovation et infrastructures – L'innovation transformatrice pour accélérer le développement durable

47. Le point de départ de la deuxième partie de la table ronde, consacrée à l'innovation transformatrice, était que les changements progressifs des modes de consommation et de production sont insuffisants pour permettre à la région de la CEE d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Pour accélérer les progrès, il est urgent de transformer des systèmes socioéconomiques dans leur ensemble, ce qui nécessitera des innovations complémentaires dans différents domaines qui, cumulées, auront un effet transformateur sur la durabilité économique et écologique.

48. De nombreuses solutions existent déjà à cette fin, tandis que d'autres doivent encore être développées. Par exemple, l'environnement bâti est responsable d'environ un tiers des émissions de carbone. Les récentes innovations en matière de conception, d'isolation et de matériaux de construction, de production d'énergie, de systèmes de chauffage et de refroidissement, d'éclairage et de gestion intelligente des bâtiments ont permis de construire des bâtiments dont les émissions nettes de carbone sont nulles. Toutefois, selon le World Resources Institute, seul un pour cent des bâtiments dans le monde répond actuellement à cette norme. Il faut donc promouvoir bien davantage l'innovation pour réduire les coûts de construction de bâtiments zéro énergie et de modernisation des bâtiments existants.

49. Il en va de même pour d'autres systèmes socioéconomiques clés, tels que la production et la distribution d'énergie, les transports, le secteur industriel et les villes : il est possible de les rendre durables, mais une accélération des innovations est nécessaire pour y parvenir suffisamment vite. En fin de compte, ces innovations, qui concernent des produits, des services, des procédés de production et des modèles commerciaux nouveaux et plus durables, seront mises au point dans les universités et les laboratoires de recherche et développement des entreprises et ce sont les entreprises et les consommateurs de toute la

région de la CEE qui décideront de l'ampleur des investissements à réaliser et de la rapidité de leur mise en œuvre.

50. Le problème est que la viabilité commerciale d'une innovation, et donc l'incitation à investir dans celle-ci, dépend souvent de progrès simultanés dans d'autres domaines. Par exemple, la viabilité des moteurs à réaction alimentés à l'hydrogène dépend des progrès simultanés dans le procédé de fabrication de l'hydrogène propre et dans l'infrastructure de stockage et de ravitaillement des aéroports.

51. Les gouvernements doivent donc coopérer avec la société civile et les entreprises pour dégager un consensus sur l'orientation générale des efforts d'innovation afin de réduire les risques d'échec des innovateurs en raison de l'absence de progrès dans des domaines complémentaires. Ils doivent également revoir et adapter les réglementations et autres politiques afin d'aligner les incitations privées sur l'orientation générale de l'effort d'innovation. Plutôt que d'encourager les innovations individuelles, il importe que les politiques encouragent le développement d'écosystèmes d'innovation et de communautés de pratique de la connaissance et de l'innovation afin de coordonner les innovations complémentaires qui, cumulées, font avancer la durabilité d'un secteur ou d'un lieu.

52. Il y a lieu d'adopter une approche de l'élaboration des politiques axée sur l'innovation, ce qui suppose la réalisation d'exercices de prospective pour recenser les possibilités et les risques à moyen terme, de l'agilité pour donner suite rapidement aux enseignements tirés et des expérimentations dans des bancs d'essais réglementaires avant d'étendre les politiques à plus grande échelle.

53. Dans ce contexte, les décideurs de la région de la CEE ont été invités à prendre l'initiative de développer de nouveaux partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile afin de parvenir à un consensus international sur les objectifs de performance et les calendriers ainsi que sur les réglementations, les normes et les autres politiques de soutien, y compris par exemple la mise à disposition de financements et le renforcement des infrastructures, qui sont nécessaires pour favoriser des innovations véritablement transformatrices.

Objectif 11

Les villes à la pointe de la transformation : les objectifs de développement durable en action et le nouveau multilatéralisme

54. Les villes sont confrontées à de multiples défis. Ceux-ci sont liés notamment aux conséquences des changements climatiques, aux répercussions de la perte de biodiversité, à la pollution atmosphérique, à la gestion des déchets, à l'accroissement et au vieillissement de la population et aux migrations. Un financement insuffisant limite la capacité de relever ces défis de manière efficace.

55. Malgré ces difficultés, les villes s'efforcent de progresser dans la mise en œuvre de l'objectif 11 et d'autres objectifs liés aux zones urbaines. De nombreuses initiatives ont été lancées pour faire face aux conséquences négatives de la pandémie et des changements climatiques, afin de renforcer la résilience des villes et de mettre en place des plans relatifs aux objectifs de développement durable. Les principales priorités sont l'amélioration de la résistance aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, le développement de transports urbains durables, la création d'espaces publics dynamiques, l'élaboration de solutions fondées sur la nature et l'offre de logements abordables et adéquats. Ces efforts s'appuient sur une planification urbaine durable et résiliente.

56. La ville de Londres a répondu à la nécessité d'une résilience accrue en élaborant en 2019 sa Stratégie de résilience urbaine. Les catastrophes naturelles et d'origine humaine nécessitent des actions fortes pour réparer les dégâts causés. Le récent tremblement de terre en République arabe syrienne et en Türkiye a eu des conséquences catastrophiques qui ont nécessité des interventions d'urgence de grande ampleur. Pour faire face à ce type de problèmes l'importance de réseaux solides de la société civile a été mise en avant. Pour soutenir les efforts de reconstruction des villes et autres établissements humains, le Ministère ukrainien du développement des communautés et des territoires a élaboré un projet de cadre

pour les plans de réhabilitation intégrée des établissements (territoires). L'un des projets pilotes décrits dans ce contexte est l'élaboration d'un plan directeur pour la ville de Mykolaiv.

57. La mobilité durable a été soulignée comme un autre défi majeur. La ville de Bonn s'attaque à ce problème dans le cadre de sa Stratégie Bonn 2019, en testant de nouveaux concepts de mobilité dans de petits quartiers. Athènes, dans son Plan d'action 2021-2030, se concentre sur la promotion des déplacements actifs, la restauration de ses zones piétonnes et l'augmentation du nombre de cyclistes.

58. D'autres villes axent leurs plans de développement urbain sur des initiatives intelligentes et la numérisation, notamment par l'application des dernières technologies pour rendre les maisons contrôlables à distance. Arkadag au Turkménistan et Bichkek en République kirghize sont des exemples de cette approche. Bichkek a largement tiré parti du profil de ville intelligente et durable de la CEE pour préparer les prochaines étapes, notamment l'élaboration du premier examen local volontaire.

59. La crise du logement est un autre défi pour de nombreuses villes, comme le mentionne Housing Europe. La Slovénie a établi un programme national de logement aux termes de sa loi sur le logement afin de rendre les logements plus abordables et plus accessibles. L'urgente nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique a été rappelé par la Suisse, où les villes et les cantons encouragent la rénovation des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables. Le manque d'espaces verts est un problème courant qui nuit à la biodiversité. La production locale de denrées alimentaires, comme l'indique la FAO, peut apporter une réponse aux problèmes d'environnement et d'accessibilité financière. À Tirana, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour encourager la production alimentaire, réduire les déchets alimentaires et promouvoir l'innovation dans ce domaine.

60. Rendre les villes plus durables nécessite des ressources financières. Dans le Plan national de relance et de résilience de l'Italie, 20,7 milliards d'euros sont alloués à la réalisation de l'objectif 11 ; la République de Moldova attribue désormais des recettes fiscales aux autorités locales.

61. Les flux migratoires importants constituent également un défi pour de nombreuses villes de la région. En République de Moldova, un programme ambitieux d'intégration du développement local et des flux migratoires est en place. Les ressources de la diaspora sont associées à d'autres fonds pour financer des projets locaux.

62. Les plans de rénovation urbaine doivent être « anthropocentriques » et respecter l'identité des villes. Les problèmes politiques posés par le vieillissement de la population et les difficultés spécifiques rencontrées par les jeunes et d'autres segments vulnérables de la population ne peuvent être négligés. Il convient d'envisager des considérations stratégiques dans la planification urbaine concernant les personnes âgées, conformément aux principes de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé. Les changements climatiques sont le principal défi sur lequel toutes les villes doivent se concentrer dans leurs plans actuels et futurs.

63. Les villes jouent un rôle de plus en plus important dans les relations internationales, ce qui, outre la coopération entre elles, suppose également une collaboration avec les gouvernements nationaux et les organisations internationales. Ce réseau croissant de relations permet aux villes de mieux répondre aux défis existants, principalement grâce à un échange de connaissances. Ces liens permettent d'imaginer et de construire ensemble un avenir durable en phase avec le Programme 2030. Le Forum des maires de la CEE, qui se tiendra à Genève les 2 et 3 octobre, est une plateforme essentielle permettant aux maires d'échanger leurs meilleures pratiques. Il offre de multiples possibilités de sensibilisation et de diffusion. En particulier, il facilite les liens et un dialogue constructif entre les dimensions locale et nationale.

64. L'importance de la coopération par le biais de partenariats, d'alliances et de réseaux de villes a été soulignée. Parmi les exemples de collaborations stratégiques, on peut citer le Groupe C40 et Eurocities. Un partenariat particulièrement remarquable, rappelé par Athènes et Tirana, est le réseau des villes balkaniques B40, qui encourage les alliances fructueuses entre les villes d'une sous-région où la coopération entre les pays se heurte à des obstacles particuliers.

65. Bonn et Bichkek ainsi que le Congrès des pouvoirs locaux ont souligné l'importance des examens locaux volontaires, qui aident la ville à communiquer avec les citoyens tout en mettant en valeur au niveau international les actions engagées au niveau local. De nombreux participants ont également souligné combien ces examens importaient pour ceux réalisés au niveau national.

66. Madrid et d'autres villes ont également rappelé la nécessité d'améliorer le dialogue entre les autorités nationales et locales pour un meilleur alignement des politiques et des stratégies. Les approches du développement peuvent différer aux niveaux national et local, mais les autorités locales et nationales devraient « suivre la même voie, même si elles empruntent des véhicules différents ». Athènes et le Geneva Cities Hub ont rappelé l'importance de doter les villes d'une personnalité juridique internationale, par exemple d'un statut consultatif spécifique auprès du Conseil économique et social, afin qu'elles puissent participer aux activités de l'ONU en leur nom propre.

67. La table ronde a conclu que les villes ont l'agilité, l'inventivité et l'ingéniosité nécessaires pour faire face à des situations qui pourraient sembler ingérables et apporter une contribution importante à la mise en œuvre des objectifs de développement durable concernés. Elles sont des acteurs politiques importants, dotés d'un pouvoir de transformation et œuvrant en faveur d'une nouvelle forme de multilatéralisme, qui se révèle efficace. Pour garantir que le développement urbain futur soit bien planifié et équitable, les villes et les administrations locales doivent disposer des capacités et des ressources nécessaires et être pleinement intégrées aux efforts mondiaux visant à réaliser les objectifs de développement durable et le Programme 2030.

Objectifs 9 et 17

Industrie, innovation et infrastructures et partenariats pour les objectifs : Partenariats pour un développement numérique inclusif et durable

68. Les technologies de l'information et des communications (TIC) et le développement numérique sont essentiels pour assurer la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble. Des partenariats entre les différentes parties prenantes, les secteurs, les pays et les niveaux de gouvernance sont nécessaires pour assurer l'efficacité du développement numérique et éviter que les fossés ne se creusent en raison des disparités dans la vitesse d'adoption de nouvelles technologies. Le système des Nations Unies joue un rôle de catalyseur indispensable aux niveaux national, régional et mondial pour soutenir le développement numérique. Des instruments tels que la Boîte à outils pour le développement numérique et les profils de pays en matière de développement numérique peuvent contribuer à renforcer l'approche unique de l'ONU dans ce domaine.

69. Le manque d'infrastructures numériques résilientes et la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines, y compris l'inégalité de la connectivité entre les établissements scolaires, restent un problème majeur. Les pays sans littoral, en particulier, peinent à assurer des connexions internet. Il faut investir davantage dans l'infrastructure numérique et mettre en place des politiques et des réglementations adéquates afin d'améliorer l'accès à l'internet. Les systèmes de cartographie du haut débit sont essentiels pour fournir des informations sur la portée et la qualité des réseaux et services numériques. Ces systèmes permettent aux régulateurs d'évaluer la concurrence sur le marché et les lacunes dans la couverture nécessitant un financement, tout en facilitant la sélection des fournisseurs de services par les citoyens. Le caractère abordable de l'accès à l'internet et des appareils correspondants est une préoccupation importante des pouvoirs publics. L'initiative Partner2Connect, établie en étroite collaboration avec le bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, fournit une plateforme pour mobiliser les investissements et tirer parti des partenariats pour un développement numérique durable et inclusif, au moyen d'actions à grande échelle ayant un impact sur le terrain.

70. Avec le développement de la société de l'information, les pays aspirent à devenir des économies numériques axées sur l'innovation, mais ils manquent souvent des capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour intégrer l'innovation dans

le domaine des TIC. Des initiatives telles que l'Alliance pour l'innovation et l'esprit d'entreprise au service du développement numérique de l'UIT peuvent contribuer à combler ces lacunes. Le secteur des TIC est particulièrement dépendant de l'innovation. Pourtant, le manque d'accès des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, aux financements nécessaires, limite leur aptitude à investir dans les nouvelles technologies et à innover, ce qui entrave leur compétitivité. L'accès à des financements, des subventions et des systèmes de bons d'achat à tous les stades du développement des entreprises peuvent soutenir efficacement le développement des secteurs des TIC.

71. Les services publics numériques sont une condition préalable à la réussite de la transformation numérique. Ils sont essentiels à la fourniture de services publics efficaces et efficaces aux citoyens. La fourniture de ces services appelle nécessairement la mise en place d'un écosystème d'administration en ligne résilient. Mettre en place une plateforme centrale de numérisation à l'intention des prestataires de services est un moyen efficace de numériser les services publics d'une manière rapide, normalisée, rentable et évolutive. Le point de vue des usagers doit être pris en compte lors de la conception des services et il y a lieu de fournir ces services dans les langues locales afin de garantir leur inclusivité et leur accessibilité.

72. Le développement numérique doit être centré sur l'être humain et prendre en compte en particulier les technologies nouvelles et émergentes, y compris l'intelligence artificielle. Une attention particulière doit être accordée aux liens entre les droits humains, la bonne gouvernance et les nouvelles technologies. Les institutions n'ont souvent pas la capacité de fournir des garanties adéquates pour faire face aux nouveaux risques et aux effets indésirables de ces technologies, tels que les normes sociales négatives, les atteintes à la confidentialité des données, le cyberharcèlement et l'intimidation, entre autres. Les pays devraient établir des cadres normatifs et mettre à jour la législation existante afin de se garantir contre ces effets.

73. Les outils et services numériques doivent, dès leur conception, répondre aux besoins de toutes les femmes et de toutes les filles. Les considérations de genre doivent être intégrées dans les politiques numériques afin d'éliminer les obstacles à l'égalité d'accès. Les parties prenantes doivent promouvoir une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sexiste en ligne qui est rendue possible par la technologie ou qui est amplifiée par celle-ci. Les entités des secteurs public et privé doivent donner la priorité à la prévention et à l'élimination de ces pratiques abusives. Dans cette optique, les recommandations de la Commission de la condition de la femme doivent être traduites en actions.

74. Les représentants de la société civile ont fait part de leurs préoccupations concernant les restrictions numériques telles que le blocage et la limitation de l'accès aux ressources d'information et ont recommandé l'élaboration d'une charte des droits numériques en consultation avec les organisations de la société civile. Il convient de redoubler d'efforts pour développer la culture et les compétences numériques, en particulier chez les personnes âgées et les groupes vulnérables, notamment en ce qui concerne la protection des données et de la vie privée. Cela est indispensable pour instaurer la confiance, minimiser l'impact négatif ou l'utilisation abusive de la désinformation et promouvoir l'inclusion numérique. Les nouvelles technologies sont également essentielles pour renforcer les institutions démocratiques, améliorer la transparence, la responsabilité, la participation civique et la décentralisation. Elles peuvent également réduire les obstacles à l'accès et les inégalités.

75. Le développement numérique doit être respectueux de l'environnement, socialement fiable et économiquement prospère. Le secteur des TIC doit continuer à devenir plus circulaire et plus durable pour s'attaquer, entre autres, à des problèmes comme les déchets électroniques, à la consommation d'énergie et aux émissions de GES tout en restant compatible avec l'Accord de Paris. La demande de métaux terrestres tels que le graphite, le lithium et le cobalt augmentant rapidement, il est essentiel que les gouvernements adoptent des politiques et des mesures efficaces pour répondre aux besoins en matières premières essentielles tout en évitant de porter préjudice aux communautés locales sur le plan environnemental et social.

76. Des critères devraient être fixés par la loi pour assurer des achats publics respectueux de l'environnement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. La normalisation de la numérisation, la transparence et l'interopérabilité des données sont essentielles. Il faut investir dans des outils permettant de mesurer et de divulguer l'empreinte environnementale et l'empreinte carbone des technologies. Les autorités manquent souvent de compétences pour utiliser des outils analytiques afin de prévoir le coût et la dynamique de la transition numérique circulaire et à faible émission de carbone. La collecte et le stockage des données sont nécessaires pour soutenir les processus de prise de décision. La collaboration entre les autorités réglementaires en matière d'environnement et de TIC est fondamentale pour tirer parti des connaissances techniques complémentaires requises pour évaluer l'ensemble du cycle de vie des appareils numériques et effectuer des mesures et des projections précises.

77. Les données spatiales (notamment l'imagerie satellitaire), l'internet des objets et d'autres technologies nouvelles et émergentes permettent de suivre la biodiversité, de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements et d'établir des prévisions plus précises sur les phénomènes météorologiques extrêmes. Les systèmes d'alerte précoce, qui utilisent une combinaison de données provenant de radars, de satellites et de stations météorologiques, avec l'aide de superordinateurs et de modèles de prévision tenant compte des dernières avancées scientifiques, permettent de lancer sans tarder des alertes en cas d'événements météorologiques extrêmes et de protéger les populations, y compris dans les contextes de crise humanitaire. L'initiative « Alertes précoces pour tous » peut aider les pays à déployer de tels systèmes. Les données spatiales contribuent également à rendre les systèmes de transport plus écologiques en facilitant l'utilisation de voitures autonomes. La consommation d'énergie peut être réduite grâce à la fourniture en temps réel de données sur le trafic et l'état des routes et l'interconnexion des véhicules automobiles peut être assurée, y compris dans les zones dépourvues d'infrastructures terrestres.

C. Session plénière

À mi-chemin vers 2030 – accélérer les transformations pour atteindre les objectifs de développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe.

78. Les progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre du Programme 2030 sont insuffisants, mais les données scientifiques présentées dans le prochain *Rapport mondial sur le développement durable de 2023* montrent que des transformations sont possibles et qu'elles peuvent être façonnées de manière à préserver et à renforcer le développement durable. Les objectifs de développement durable présentent plus d'interactions positives que négatives, ce qui facilite les interventions en faveur de changements transformateurs. Une analyse spécifique du contexte est nécessaire pour élaborer des politiques appropriées.

79. Assurer les transformations nécessaires est un processus qui nécessite différents types d'actions aux différentes étapes. La promotion de l'innovation et la définition d'orientations stratégiques sont autant de leviers importants dont disposent les gouvernements dans ce contexte. L'aptitude à procéder à des arbitrages ou à régler les conflits entre objectifs est essentielle et peut nécessiter la mise en place de dispositifs adaptés. Il est indispensable de gérer les liens entre les différentes étapes, y compris en faisant appel à des avis scientifiques.

80. Des cadres institutionnels adéquats sont nécessaires pour encourager les transformations et ces cadres dépendent en fin de compte de la détermination des décideurs. La cohérence des actions est assurée par une approche au niveau de l'ensemble du gouvernement, complétée par une implication de l'ensemble de la société. La promotion de l'éducation et de l'acquisition des compétences voulues dans la fonction publique est un investissement judicieux qui renforce l'efficacité des interventions, comme cela a été le cas en Roumanie. Compte tenu des liens existant

entre les objectifs de développement durable dans un monde interconnecté, les partenariats et le dialogue sont essentiels pour favoriser les transformations.

81. La transition verte est un objectif de transformation majeur qui, en Serbie, a donné lieu à de multiples initiatives dans différents domaines, notamment la gestion des déchets, l'économie circulaire et la pollution de l'air. Les changements juridiques et réglementaires s'accompagnent d'un développement des infrastructures. Une économie durable, circulaire et neutre en carbone nécessite de stimuler les investissements, les connaissances, les compétences, l'innovation, les technologies et les partenariats. La coopération sous-régionale, y compris avec le soutien de l'ONU, peut contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives pour faire progresser le développement durable.

82. Le secteur financier est l'un des principaux leviers des transformations en faveur du développement durable. Les fonds d'investissement sont de plus en plus souvent alloués en fonction de considérations de durabilité. Les acteurs financiers peuvent également collaborer avec les entreprises pour influencer leurs pratiques commerciales. Les critères de durabilité se reflètent dans l'évaluation des risques et la valorisation des entreprises, constituant ainsi un guide de plus en plus utile pour les décisions de prêt. Les changements réglementaires et l'élaboration de normes, y compris la taxonomie européenne des activités durables, élargissent les possibilités de prise en compte de la durabilité dans l'allocation des ressources. Le secteur financier peut être un catalyseur de changement grâce à des initiatives qui favorisent la collaboration entre les parties prenantes ainsi que les activités de recherche et de sensibilisation. L'ampleur et la complexité de la transition durable exigent de « créer des passerelles » entre les multiples parties prenantes des milieux de la finance, des gouvernements et du développement international.

83. Des initiatives de transformation de grande envergure sont en cours dans plusieurs pays. Aux États-Unis, les lois sur l'investissement dans les infrastructures et l'emploi et la loi sur la réduction de l'inflation financeront des investissements massifs dans la décarbonisation de l'approvisionnement énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la construction d'infrastructures durables et résistantes. Dans l'Union européenne, le Plan industriel du Pacte vert repose sur quatre piliers (un environnement réglementaire prévisible et simplifié, un accès plus rapide à des financements, le renforcement des compétences et l'ouverture des échanges) pour faire progresser les technologies propres et l'innovation sur la voie d'une industrie à zéro émission nette. Les changements climatiques sont considérés comme une occasion d'accroître la compétitivité. Il faudra pour cela renforcer la coopération à différents niveaux, notamment dans le cadre des travaux de la CEE.

84. La société civile a contribué à attirer l'attention sur les réponses inéquitables apportées aux crises récentes et sur le fait que la situation dans les pays du Sud était déjà précaire avant les derniers chocs. Bien que la prise de conscience de la durabilité se soit améliorée, les allocations financières et les plans existants sont loin de répondre aux besoins. Il y a lieu de mettre en place des stratégies d'annulation de la dette et de fournir des financements appropriés pour un ensemble de mesures visant à stimuler la réalisation des objectifs de développement durable qui bénéficient à toutes et tous, en particulier à celles et ceux qui sont menacés d'exclusion. Le travail non rémunéré des femmes ne doit plus être considéré comme une ressource gratuite. Les limites planétaires et environnementales doivent être respectées. Toutes les formes de discrimination doivent cesser et les tentatives visant à restreindre le rôle de la société civile dans certains pays doivent cesser. La société civile doit être impliquée non seulement dans l'élaboration des examens nationaux volontaires, mais aussi dans les actions ultérieures en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris par le biais du dialogue social.

85. Le représentant des jeunes a insisté sur la nécessité de lutter contre la stigmatisation et la discrimination, de garantir l'égalité d'accès à tous les services et de combler les fossés existants. La persécution des jeunes militants doit cesser. Les stages doivent être rémunérés équitablement et tous les individus doivent avoir la

possibilité d'accéder à un travail décent. Les jeunes doivent être impliqués dans les processus des examens nationaux volontaires et doivent pouvoir demander des comptes. Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir.
